



Phase de recommandation plan de surendettement

Par **banana**, le **30/05/2009** à **15:48**

Bonjour, rnj'ai déposé il y a quelques mois un dossier de surendettement jugé recevable. rnAprès avoir constaté l'échec de la procédure amiable, j'ai demandé à la BDF d'émettre des recommandations. rnJ'ai reçu début mai (le 2 ou 3) les recommandations de la BDF => les créanciers et les débiteurs peuvent contester ces recommandations auprès du juge dans un délai de 15 jours. Pour ma part je n'ai pas contesté. rnMa question est donc la suivante: rn- Si les créanciers contestent les recommandations dans le délai de 15 jours, est-ce que j'en suis informé et dans quel délai? rn- S'il n'y a pas de contestations, dans quel délai le juge rend exécutoire les recommandations? rnNous sommes le 30 mai et je ne sais pas du tout où ça en est. Si quelqu'un a des infos à ce sujet.... rnEn vous remerciant

Par **anthony06**, le **15/07/2009** à **16:24**

S4IL NY A PAS contestation c'est la banque de France on reçoit les échéanciers des différends créanciers qu'elle contacte la bdf. il faut compter environ 2 mois entre la phase de recommandation et la réponse des créanciers. je suis dans le même cas que vous avec 130 000 euros sur 10 ans. salut